



MSRN - MATERIAL & SERVICE RECEIPT NOTE

CAPEX Works Valuation Protocol / Protocole de Facturation

This Certificate confirms that RAKALL INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIES - SERVICES (RAKALL ITS) provides MTN-CI with necessary job/material according to specifications.
Ce certificat atteste que RAKALL INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIES - SERVICES (RAKALL ITS) a livré conformément aux spécifications:

DETAILS OF ACCEPTANCE

CERTIFICATE NUMBER	MSRN250090
PURCHASE ORDER REFERENCE/NUMERO BC	CI-OR-3000000570
PROJECT ID/CODE PROJECT	CIV100128
SUPPLIER/FORNISSEUR	RAKALL INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIES - SERVICES (RAKALL ITS)
CURRENCY/DEVISE	XOF
PO AMOUNT/MONTANT BC	194 241 622,00 XOF
DELIVERY RATE/TAUX LIVRAISON	90,00%

CAPEX || PROJECTS RELATED TO ARTCI QoS FINE || PROJECT PRELIMINARY ENGINEERING, MONITORING, EVALUATION, CONTROL, AND VALIDATION || APPROVED BY SOURCING COMMITTEE ON 12/12/2024

FINANCIAL VALUATION

DESCRIPTION	AMOUNT/MONTANT	PERCENTAGE (%)	COMMENTS/OBSERVATIONS
ACTUAL DELIVERED AMOUNT / MONTANT TOTAL LIVRE	174 817 459,80	90,00%	
AMOUNT RECEIVED IN FUSION	93 235 978,56	48,00%	
BALANCE TO BE CERTIFIED / SOLDE A RECEPTIONNER	81 581 481,24	42,00%	
NOT DELIVERED AMOUNT/SOLDE NON LIVRÉ	19 424 162,20		

PAYMENT / PAIEMENT

DESCRIPTION	Amount/Montant	Percentage (%)	Comments/Observations
TOTAL PAYABLE AMOUNT / MONTANT TOTAL PAYABLE	174 817 459,80	90,00%	60 jours fin de mois
RETENTION AMOUNT / RETENUE SUR PAIEMENT *	0,00	0,00%	
RETENTION CAUSE / CAUSE DE LA RETENUE			

SIGN OFF/SIGNATURE

PROJECT COORDINATOR	PROJECT MANAGER	SENIOR PM	GM EPMO	MANAGER PORTFOLIO	VENDOR (Stamp/Cachet & Signature)
ERIC AYE	PRISCA TRAORE	BONI HERMANN	ERIC DJEDJE	ADAMA SORO	

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES

5. Réception et Contrôle des produits

- Le Fournisseur est responsable de l'état des biens et des risques auxquels ils sont exposés jusqu'à leur réception/acceptation finale par MTN-CI.
- Les produits livrés sont soumis à acceptation par MTN CI. La réception n'est définitive qu'après contrôles quantitatifs et qualitatifs effectués par le service désigné à cet effet. Sauf dispositions spécifique de la commande, le refus des produits livrés notifié par MTN CI au Fournisseur dans un délai de 15 jours ouvrés, à compter de la livraison. Le Fournisseur procédera aux corrections requises dans un délai de 15 jours, sauf accord exprès de MTN CI pour un délai plus long.
- Le refus de livraison ou la mise en jeu de la clause de garantie pourront intervenir à tout moment, même en l'absence de réserves de la part de MTN CI lors de la prise en charge des colis. Tout produit non conforme sera retourné aux frais et risques du Fournisseur. Dans le cas d'un retour de produits pour non-conformité, MTN CI se réserve le droit soit de demander le remplacement ou la retouche desdits produits et cela aux conditions initiales de la commande, soit de déduire des paiements dus au Fournisseur les tarifs justifiés, entraînés par la mise en conformité contractuelle tel que par exemple : frais d'identification et de marquage, transport. Dans le cas où MTN CI se trouverait dans l'obligation de s'approvisionner auprès d'une autre source pour tout ou partie de la commande, le Fournisseur défaillant supportera de plein-droit, la différence de coût constatée entre la nouvelle commande et celle du Fournisseur défaillant.

6. Livraison

- Les biens livrés devront être conformes aux spécifications de la commande et/ou de l'offre du Fournisseur et/ou du cahier des charges et/ou de tout document accepté par les Parties. La livraison devra être effectuée selon les conditions de délais fixés sur le bon de commande.
- Toute modification du délai de livraison devra faire l'objet d'un accord préalable de MTN CI. La livraison devra être matérialisée par un bordereau de livraison rappelant la référence et la nature de la commande, dûment validé par la personne désignée par MTN-CI.

7. Retard de livraison

- Le délai de livraison étant d'une importance capitale, le Fournisseur reconnaît le droit à MTN-CI, en cas de retard lui incomtant, d'annuler irrévocablement la commande aux torts exclusifs du Fournisseur ou d'appliquer des pénalités de retard à raison de 0,3% du prix total de la marchandise, par jour calendaire de retard, sauf cas de force majeure prouvé par le Fournisseur et formellement reconnu par MTN-CI.

PURCHASE ORDER LINES DELIVERED STATUS

Line Description	Ordered Qty	Delivered Qty	Received Qty	Payable Qty	Net Qty to Receive in Fusion	Line	Schedule
PROVIDE SERVICE TECHNICAL,PAYE,GENERAL,RAKALL-1,RA...	1,00	0,90	0,48	0,90	0,42	1	1